

Le monde ouvrier au XIX^e siècle

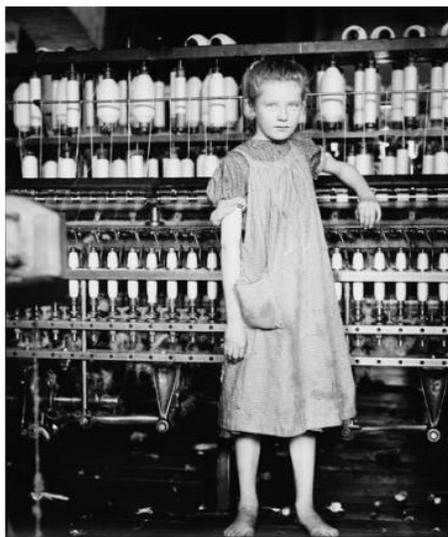
(Diaporama réalisé par les élèves des classes de CE1 et CE2 de l'école de Portieux-La Verrerie)

Le travail des enfants au XIX^e siècle

Nous avons choisi de nous intéresser au travail des enfants au XIX^e siècle.

Nous avons fait des recherches dans des textes, étudié des témoignages, des photographies et des documents d'époque.

Dans les usines ...



Dans les filatures, les enfants sont utilisés pour attacher les fils brisés sous les métiers à tisser en marche, nettoyer les bobines encrassées, ramasser les fils de coton ou travailler sur les machines à dévider. Ils sont aussi chargés de la surveillance du bon fonctionnement des machines et peuvent rester jusqu'à 16 heures debout.

... et dans les mines

« Mon travail est de remplir 4 à 5 wagonnets de 200 kg chacun. J'ai 20 voyages à faire pour remplir les 5 wagonnets.

Avec mon fardeau, j'ai 4 pentes ou échelles à remonter, avant d'arriver à la galerie principale de la mine. »

Témoignage d'une fillette de 11 ans en 1842

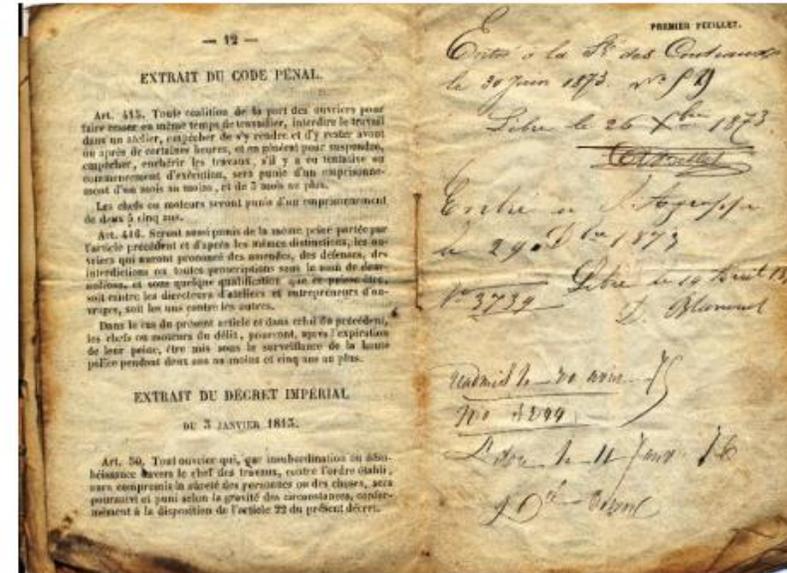
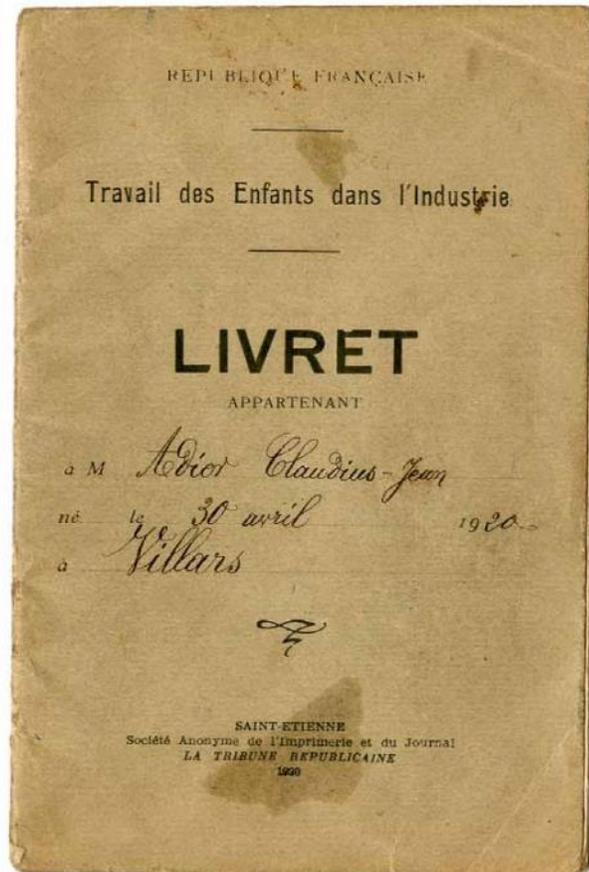


Dans les mines, les enfants peuvent se tenir debout dans les galeries les plus basses pour y pousser des chariots.



Le carnet de travail

Il est obligatoire à partir de 1889 pour les enfants de moins de 16 ans.



Retranscription de la page manuscrite : Entrée à la Sté des Couteaux le 30 juin 1873. N° 59. Libre le 26 décembre 1873.
Entrée à l'Agrappe le 29 décembre 1873. Libre le 19 avril 1875. N° 3739.
Réadmis le 30 mai 1875. N° 3244. Libre le 11 janvier 1876.

Ce carnet est celui d'une enfant de 12 ans.
Il contient une description physique et indique qu'elle a travaillé pendant 13 ans et a été engagée à 19 reprises.

Les lois qui réglementent le travail des enfants

21 mars 1841 : loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers

Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans

Limitation de la journée à 8 heures pour les enfants entre 8 et 11 ans et à 12 heures entre 12 et 16 ans.

Interdiction du travail de nuit pour les enfants de moins de 13 ans.

Interdiction du travail le dimanche pour les enfants de moins de 16 ans.

22 février 1851 :

Limitation de la journée à 10 heures pour les enfants entre 12 et 13 ans et à 12 heures entre 14 et 16 ans.

19 mai 1874 :

Interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans

Interdiction du travail de nuit pour les garçons de moins de 16 ans et les filles de moins de 21 ans.

28 mars 1882:

Obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans.

2 novembre 1892:

Limitation de la journée à 10 heures pour les enfants de moins de 16 ans.

Interdiction du travail de nuit pour les garçons de moins de 18 ans et les femmes.

Obligation du repos hebdomadaire pour les garçons de moins de 18 ans et les femmes.